

LA LETTRE D'INFORMATION  
DE L'AGGLO  
ORLÉANS VAL DE LOIRE

n° 07  
SEPTEMBRE 2016

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \  
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \  
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \  
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \  
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

# Agglo.com

www.orleans-agglo.fr



ÉDITO

## CHARLES-ÉRIC LEMAIGNEN, président de l'Agglo

Avant toute chose, je vous souhaite une très belle rentrée dans notre Agglo, qu'elle soit riche de projets et la plus sereine possible, dans un monde malmené, et une conjoncture économique et politique complexe. Localement, les initiatives positives et les chantiers d'envergure ne manquent pas, je pense en particulier à la mobilité à laquelle je suis particulièrement attentif et notamment au transport péri-urbain sur lequel nous avons encore des solutions innovantes à travailler ensemble. Votre avis d'usager m'intéresse et c'est pourquoi, à l'occasion de la journée du transport public en septembre, je lancerai toute une série d'ateliers qui me permettront de rencontrer toutes les personnes ayant des idées sur le sujet, et qui se poursuivront jusqu'en mars prochain.

Côté transports urbains, les travaux de la ligne de tram A se poursuivent aussi pour en améliorer l'efficacité puisque des dysfonctionnements techniques majeurs au niveau des rails ont été mis au jour et nécessitent une intervention technique lourde.

Sur le plan institutionnel, comme vous le savez, l'Agglo a l'ambition de se transformer en communauté urbaine puis en métropole, ce que permet désormais un projet de loi validé par le conseil des ministres d'août. C'est une étape essentielle dans la vie de notre intercommunalité pour continuer à la développer et à la doter d'équipements et de services performants qui répondent à vos besoins quotidiens. Le dossier qui vous est proposé dans ce numéro vous permettra je l'espère de répondre à toutes vos questions. Je sais combien le sujet peut parfois paraître abstrait ou technique, mais l'échelon intercommunal, soyez-en certains, est un levier de développement formidable pour nos communes, qui restent évidemment l'échelon de proximité par excellence.



C'est entendu, la mutation de l'Agglo en communauté urbaine puis en métropole va contribuer à son rayonnement et à son développement. Mais concrètement, qu'est-ce que cela va changer pour chacun d'entre nous ? Petit tour de la question.

2 et 3 — 4

INSTITUTIONNEL

Cap sur la métropole

TRANSPORTS

16-22 septembre :  
semaine de la mobilité

TRIBUNES LIBRES  
INFOS PRATIQUES



Agglo

Orléans Val de Loire

# Cap sur la métropole

22  
COMMUNES

330 KM<sup>2</sup>

275 000  
HABITANTS

9 500  
ENTREPRISES

300 M€  
BUDGET ANNUEL

## INSTITUTIONNEL

C'est entendu, la mutation de l'AggLO en communauté urbaine puis en métropole va contribuer à son rayonnement et à son développement. Mais concrètement, qu'est-ce que cela va changer pour chacun d'entre nous ? Petit tour de la question.

Inscrite dès l'élaboration du projet communautaire 2014-2020, la transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine est bel et bien enclenchée. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui officialisera son nouveau statut, il lui faut préparer le transfert progressif de nouvelles compétences ; un processus qui sera présenté et expliqué aux habitants de l'agglomération lors de réunions publiques programmées dès la rentrée.

L'été a, en outre, apporté une autre bonne nouvelle : l'adoption, par le Conseil des ministres, d'une disposition assouplissant les conditions d'accès au statut de métropole. Ce projet de loi relatif au « statut de Paris et à l'aménagement urbain » permet à Orléans d'accéder au statut de métropole. Le texte sera soumis au vote du Parlement cet automne.



© JEAN-PIERRE



En complément des prochains temps forts, voici une première approche, pédagogique, de cette page nouvelle de l'histoire de l'agglomération orléanaise qui contribuera à renforcer la dynamique du territoire et à booster l'attractivité et le rayonnement d'Orléans, sa capitale régionale.

## QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ?

C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire réunit 22 communes. Elle exerce des compétences exclusives et, pour certaines, partagées avec les communes membres (voir schéma). Les lois NOTRe et ALUR font monter en puissance les intercommunalités en leur confiant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des compétences supplémentaires comme la gestion des zones d'activités économiques, le tourisme, l'urbanisme, l'eau potable...

## Une ambition partagée

Le 7 juillet dernier, en conseil d'AggLO, le débat sur la transformation institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a donné lieu à des échanges riches et positifs pour le territoire. Extraits.

### Charles-Éric Lemaignan, président d'AggLO

« Il est fondamental qu'Orléans et son agglomération soient parmi les 15 territoires qui comptent en France dans les années à venir. Pour cela, il est indispensable de créer une nouvelle dynamique d'attractivité pour notre territoire et de pérenniser de manière définitive notre statut de capitale régionale. **Au cœur de ce projet sont placés les habitants.** Il va de soi que cette transformation institutionnelle ne peut se concevoir qu'avec un nouveau projet de territoire qui témoigne de cette ambition politique partagée. »

### Olivier Carré, député-maire d'Orléans

« Le statut de métropole, qui confère notamment aux capitales régionales un rôle moteur et qui s'articule avec les nouvelles ambitions portées par les régions, fait que l'on doit s'interroger sur la responsabilité que l'on aurait à ne pas souscrire à ce nouveau statut. Orléans métropole, ça n'est pas non plus que le projet de la ville centre, c'est **une ambition commune dans laquelle la force de la ville centre se met au service de l'ensemble.** Il faut que cette transformation se traduise par du mieux pour nos concitoyens, qu'elle soit utile en termes d'attractivité et d'efficacité sur la proximité. »

### Marie-Agnès Linguet, maire de Fleury-les-Aubrais

« Mesurons le chemin parcouru ! C'est **un destin commun que nous sommes en train de choisir.** La proximité avec nos concitoyens doit être au cœur de ce débat. Donnons-nous aussi du temps, du temps ensemble, pour serrer les liens que l'on est en train de construire. »

## Aujourd'hui l'Agglo

### HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- + Programme local de l'habitat, politique du logement, contrat de ville (Zones prioritaires), gens du voyage...

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

- + ZA, emploi, commerces, enseignement supérieur, recherche.

### SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- + Assainissement, crématorium.

### DÉPLACEMENT ET MOBILITÉS

- + Plans de déplacement urbains, transports, mobilités douces.

### ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- + Gestion des déchets, lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, maîtrise de l'énergie

### AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- + Schéma de cohérence territoriale, aménagement d'espaces, de voies et aires de stationnement d'intérêt communautaire

## Demain Communauté urbaine

### HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- + Réhabilitation logements insalubres

### SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- + Cimetières (création ou extension)
- + Stratégie énergétique
- + Réseaux de chaleur et de froid urbain
- + Distribution publique d'électricité et de gaz

### AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- + Voirie et aires de stationnement (plus seulement d'intérêt communautaire)

### POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- + Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

## Demain Métropole

### AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- + Valorisation du patrimoine naturel
- + Gouvernance et aménagement des gares
- + Voirie et aires de stationnement pour tous les modes de déplacements

### SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- + Cimetières (gestion)
- + Défense incendie
- + Infrastructures de charge de véhicules électriques

© CRÉATION AGENCE **Leitmotiv**

## QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ URBAINE ?

C'est un ensemble de communes, associées également au sein d'un EPCI, et qui représente un bassin de plus de 250 000 habitants (seuil modifié par la loi Maptam en 2014). Les communautés urbaines exercent un plus grand nombre de compétences obligatoires que la communauté d'agglomération (voir schéma). Et pour les mettre en œuvre, les communautés urbaines bénéficient de dotations supplémentaires de l'État. Pour le territoire orléanais, elles représentent une manne de 5 à 6 millions d'euros.

## QU'EST-CE QU'UNE MÉTROPOLE ?

Les métropoles créées par la loi Maptam de janvier 2014 sont le fruit d'une importante réforme territoriale destinée à rendre l'action publique plus efficace et mieux adaptée aux besoins des citoyens. C'est dans cette double optique d'efficacité et d'attractivité que s'inscrit la volonté du territoire orléanais d'accéder à ce statut.

La métropole exerce aussi des compétences plus importantes (voir schéma), dont certaines en collaboration avec le Département (social) et la Région (développement économique).

## QUELLE INCIDENCE SUR LE QUOTIDIEN ?

Le changement de statut ne va pas bouleverser le quotidien des habitants. Les mairies resteront la première porte d'entrée des usagers. Et à terme, des « pôles territoriaux » seront créés pour préserver la proximité avec l'habitant.

## COMMENT VA SE DÉROULER LE PROCESSUS ?

L'automne va être mis à profit pour élaborer les statuts, préciser le transfert des compétences, définir le mode de gouvernance et se choisir un nom ! Réunions publiques et édition de documents d'information sont également programmés durant cette période. 2017 sera une année de transition et de construction menée avec les communes. Une phase de dialogue social est également engagée pour les agents municipaux et de l'Agglo concernés par les transferts de compétences.

Programme des réunions publiques d'information auprès de votre mairie et sur [www.orleans-agglo.fr](http://www.orleans-agglo.fr)

## David Thiberge, maire de Saint-Jean de Braye

« Nous avons montré par le passé que nous étions capables de relever des défis ambitieux, à l'exemple des deux lignes de tram. Je formule le vœu **que notre métropole demain soit une éco-métropole**, par la promotion des énergies renouvelables, le développement d'une agriculture périurbaine, les éco-quartiers... La métropole de demain devra veiller à plus de solidarité et d'équilibre. »

## Christophe Chaillou, maire de Saint-Jean de la Ruelle

« Ce passage en communauté urbaine voire en métropole est une étape nécessaire au développement de notre agglomération. Nous partageons tous une ambition forte pour notre agglomération, nous souhaitons qu'elle continue de se développer, qu'elle permette de créer des richesses, d'assurer la cohésion et les solidarités. Ces évolutions statutaires doivent être **au service d'un projet de territoire qui porte en son cœur la solidarité et le respect des identités de nos communes.** »

## Mathieu Schlesinger, maire d'Olivet

« La communauté urbaine demain, la métropole après-demain, nous la construirons pour atteindre ces objectifs. Elle ne pourra être **un succès que si elle renforce les atouts que nous avons déjà et si elle permet de nous en doter de nouveaux.** »

## Jean-Vincent Valliès, maire de Chécy

« **C'est, de mon point de vue, le projet qui va faire l'ambition.** On aura un territoire fort et ambitieux si chacune de nos communes peut y participer et peut porter des morceaux significatifs de ce projet. »

## Patrick Pinault, maire de Saint-Hilaire Saint-Mesmin

« Nous sommes tous conscients que nous devons consolider l'attractivité et le rayonnement économique de notre agglomération. Il en va de la stabilité et du dynamisme de notre bassin d'emplois. Pourquoi pas le passage en métropole qui boosterait notre image et notre dotation de façon significative. À la condition **que cette manne bénéficie à l'ensemble des communes et que le calcul de péréquation financière de compensation laisse aux communes une marge financière suffisante pour mener à bien leurs projets.** »

# 16-22 septembre : semaine de la mobilité

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité qui se tient dans toute l'Europe du 16 au 22 septembre, l'AggLO multiplie les initiatives destinées à encourager les déplacements propres. Et notamment à vélo, avec une nouvelle campagne de marquage gratuit des deux-roues qui consiste à faire graver, sur le cadre, un numéro enregistré dans un fichier national, utile en cas de perte ou de vol. Depuis 2005, 5 000 cycles ont ainsi été « marqués » dans l'AggLO. Rendez-vous donc le 21 septembre, de 8h30 à 17h30, devant la vélostation de l'arrêt de tram Gare d'Orléans.

Une nouveauté va également faciliter la vie des adeptes de la petite reine : un site Internet et une application pour smartphone, baptisée Geovelo Orléans Métropole. Ce calculateur d'itinéraires permettra de calculer son trajet et de proposer un itinéraire adapté à sa pratique du vélo, du parcours le plus sécurisé au plus rapide en passant par le recommandé, en choisissant en priorité les pistes, bandes cyclables et rues peu passantes pour assurer confort, sécurité et tranquillité. Si un problème est détecté sur l'itinéraire, les utilisateurs pourront le signaler directement via l'appli ou le site. Malin !



©DR

## PROCHAIN CONSEIL D'AGGLO

Jeudi 29 septembre 2016, à 18h,  
au centre municipal d'Orléans

### PERMANENCE DU PRÉSIDENT D'AGGLO

Chaque mois, Charles-Éric Lemaignan, président d'AggLO, tient une permanence pour échanger avec vous. La prochaine date est programmée le mardi 13 septembre 2016, de 18h à 20h, au siège de l'AggLO, 5 place du 6-Juin-1944, à Orléans. Sur rendez-vous au 02 38 78 49 47.

### TARIFS RÉDUITS POUR LA RENTRÉE

Le réseau de transports en commun de l'AggLO propose des tarifs réduits pour les étudiants et apprentis : 21,80€ abonnement mensuel (-50% par rapport au tarif tout public) et 186,65€ abonnement annuel (-57%). Les salariés dont les entreprises ont signé une convention avec Keolis bénéficient de tarifs « plan de déplacement d'entreprise » : 7,65€ mensuel salarié de moins de 26 ans et 10,65€ mensuel salarié de + de 26 ans.

>>> <https://vad.keolis.com/tao-orleans/> pour tous les abonnements, dans les distributeurs automatiques et chez les dépositaires.

## GROUPE MAJORITÉ

### Cap sur la Métropole

Notre intercommunalité doit être porteuse d'avenir et d'espoir. Cette volonté, affichée dans notre projet d'agglomération, se trouve aujourd'hui renforcée. En juillet dernier, une grande majorité d'élus ont affirmé des ambitions partagées : être parmi les 15 territoires qui comptent en France et mettre les habitants au cœur de notre projet de territoire.

Pour y parvenir, notre capitale de région et son bassin de vie doivent se doter d'un marqueur fort. Ainsi la transformation de notre agglomération en Communauté Urbaine puis en Métropole a fait l'objet d'un large consensus. Ce changement de statut implique de nouvelles compétences. Il nous permettra de renforcer notre attractivité et notre rayonnement sur le territoire national, notamment en matière économique, mais aussi de conduire des politiques publiques de façon plus intégrée, plus solidaire, gage d'efficacité et de meilleure gestion des moyens publics.

Dans la conduite de ces évolutions, nous aurons à cœur de préserver un élément essentiel : la qualité du service rendu aux habitants. Ainsi les mairies resteront les interlocuteurs privilégiés des citoyens. Un grand défi nous attend, nous sommes prêts à le relever pour offrir un avenir serein au territoire et à l'ensemble de ses habitants.

## GROUPE DES ÉLU-E-S PS, VERTS ET DIVERS GAUCHE

### Orléans métropole : les citoyens doivent être associés !

Des changements très importants se dessinent pour notre agglomération avec le projet de transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en communauté urbaine et la perspective de la métropole. De nouvelles compétences aujourd'hui assurées par les communes seront demain transférées à l'agglomération. Les décisions qui vont être prises dans les prochaines semaines engagent notre avenir. Les citoyens doivent être associés à cette réflexion, échanger sur les enjeux de cette évolution.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons organiser à l'automne, dans nos communes, des débats au cours desquels nous vous invitons à exprimer vos avis. Nous portons pour notre agglomération une forte ambition et sommes convaincus que la commune, dont les élus ont la légitimité démocratique, est la base de l'action publique et le maillon essentiel de la proximité avec les habitants. Nous resterons vigilants.

## GROUPE PARTI COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE

### Vers la Métropole ?

L'AggLO va-t-elle devenir une métropole ? L'optimisme et la satisfaction semblent quasi unanime et ce nouveau statut attendu comme le messi. Sachons raison garder :

- la loi n'est pas encore votée,
- le critère du bassin d'emploi va permettre à beaucoup d'autres villes de postuler. Orléans risque bien d'être noyée parmi les autres,
- la métropole, c'est la solution miracle ! Rappelons que c'est le projet que nous construirons ensemble qui fera notre territoire. Mais de cela il n'est toujours pas question.

